



Petit "vol" dans une grande surface (malentendu)

Par **evef62**, le **19/04/2009** à **03:43**

Bonjour,

J'ai 18 ans et je me suis fait prendre à Carrefour avec une bouteille d'une valeur de 13 euros dans mon sac. Ils ont considéré ça comme du vol.

Sauf que ça n'était pas DU TOUT mon intention. En effet, je n'avait pas de panier ni de sac plastique, et ayant déjà une autre bouteille dans les mains, j'ai mis l'autre dans mon sac, mais sans avoir l'intention de la voler, juste afin de la transporter jusqu'à la caisse sans être encombrée de trop d'articles.

Sauf que j'étais très en retard, donc pressée, que je pensais à autre chose et qu'arrivée à la caisse, j'ai payer machinalement et je n'ai plus pensé à la bouteille qui était dans mon sac. Après la caisse, un vigile est venu me demander de le suivre, m'a emmené dans une pièce, je ne comprenais pas pourquoi, je pensais qu'il faisait ça à quelques clients au hasard puis me suis souvenue de la bouteille, je lui ai donc présenté, en lui expliquant tout. Il n'a rien voulu entendre, m'a dit que je le prenais 'pour un con' et a rempli ce qui serait une plainte simplifiée. Il m'a demandé si je voulais prendre la bouteille, j'ai donc dit oui puisque j'avais de toute façon l'intention de l'acheter. Lorsqu'il eut rempli cette plainte, il m'a demandé si je reconnaissais les faits, je lui ai demandé ce qui entendait par 'les faits', il a dit 'vol', j'ai donc dit que je ne reconnaissais pas les faits, puisque je n'avais aucunement l'intention de voler, et que c'était juste un oubli.

Et lorsque je lui ai dit que je contestais, il m'a dit qu'alors je ne pouvais pas acheter la bouteille et l'a gardé. Pourquoi ?

Le fait de contester va til jouer contre moi ?!

Je lui ai demandé ce qu'il allait se passer, il m'a mal expliqué, a été désagréable et m'a juste dit que ça serait envoyé chez le procureur qui me convoquera.

Que va t-il vraiment m'arriver ? J'ai très peur, je ne veux surtout pas que mes parents

reçoivent la lettre et voient que je suis convoquée au tribunal, même en leur expliquant, j'ai honte.

J'ai vu que souvent ils n'envoient pas cette plainte mais fichent seulement la personne dans le fichier du magasin si récidive il y a. Est-ce vrai ?

Puis-je tout de même être convoquée alors que la valeur de l'article n'est que de 13 euros ? A cause du fait d'avoir contesté ? Si oui, en combien de temps vais-je recevoir cette convocation ?

Quelle est la peine encourue ? Est-ce que cela figurera sur mon casier ? (je dois bientôt entrer dans la réserve de la gendarmerie)

Aidez moi svp, j'ai vraiment peur!